PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2e jour de juillet 2019**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

146-07-2019

2 - <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 2e jour de juillet 2019 tel que lu et présenté.

1 - APPEL DES PRÉSENCES
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 3 juin 2019
4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-19
5.2 - Résolution, recommandation de paiement de WSP pour Les Constructions Abénakis Inc.
5.3 - Résolution, approbation de paiement, surveillance des travaux par WSP, travaux 2e rang
5.4 - Résolution, emploi d'été, journalier en horticulture
5.5 - Résolution, renouvellement de notre adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille
6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
7.1 - Résolution, contrat de fauchage des abords des routes
7.2 - Résolution, programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
7.3 - Résolution, octroi du contrat de rénovation extérieure du chalet des loisirs
8 - LÉGISLATION
9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
9.1 - Résolution, achat d'un afficheur de vitesse, radar régulier avec message
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Résolution, dossiers urbanisme, liste des immeubles

dérogatoires
11 - LOISIRS ET CULTURE
11.1 - Résolution, subvention pour le Festi-Quad
11.2 - Résolution, subvention pour les spectacles de musique
11.3 - Résolution, contribution financière pour la tenue des Jeux Intervillages des Etchemins
11.4 - Résolution, approbation du bilan de l'activité "Journée du temps des sucres", réservation du surplus
11.5 - Résolution, subvention pour la Fête du 125e, Les Activités Populaires Lellis Inc.
12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
13 - CORRESPONDANCE
13.1 - Lettre URLS, subvention du programme PAFIL 2019-2020
13.2 - Lettre de remerciements, école Arc-en-ciel pour les Olympiades
13.3 - Décision CPTAQ pour la station météo à Saint-Camille
13.4 - Lettre, demande de M. Paul Audet
13.5 - Lettre MMQ - importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
13.6 - Entente avec la SPCA, alternatives
13.7 - Attestation de formation, eaux usées, M. Éric Prévost
13.8 - Réseau Biblio, rapport annuel
13.9 - Lettre du MAMH
13.10 - Lettre WSP, départ de M. Jean-François Poirier, ingénieur
14 - VARIA
14.1 - Motion de félicitations pour Mme Stéphanie Deblois
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

147-07-2019

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 3 juin 2019 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi !

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

148-07-2019

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-19

ATTENDU : la liste des comptes numéro 07-19 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 juillet 2019* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **485,748.24$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **07-19** telle que présentée. Le total des comptes pour **JUILLET 2019 s'élève**

à : 485,748.24$.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-19.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUILLET 2019.**

_____

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

149-07-2019

5.2 - <u>Résolution, recommandation de paiement de WSP pour Les Constructions Abénakis Inc.</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit payer les travaux effectués en juin pour le projet de réfection d'un kilomètre du 2e rang;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille va payer à même sa marge de crédit un montant de 378,469.84$ (taxes incluses);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal approuve la recommandation de paiement no. 1 préparée par M. Jean-François Poirier, ingénieur chez WSP, pour les travaux de réfection du 2e rang réalisés par Les Constructions Abénakis Inc.

QUE l'on autorise le paiement de la demande no. 1, au montant de 378,469.84$ (taxes incluses)

ADOPTÉE,

150-07-2019

5.3 - <u>Résolution, approbation de paiement, surveillance des travaux par WSP, travaux 2e rang</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit payer les honoraires professionnels effectués en juin pour le projet de réfection d'un kilomètre du 2e rang;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille va payer à même sa marge de crédit un montant de 5,231.36$ (taxes incluses);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal approuve la facture d'honoraires professionnels préparée par M. Jean-François Poirier, ingénieur chez WSP, pour la surveillance des travaux de réfection du 2e rang. Le coût avec taxes est de 5,231.36$.

ADOPTÉE,

151-07-2019

5.4 - <u>Résolution, emploi d'été, journalier en horticulture</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année à l'embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs et espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois candidatures, mais que les candidats n'ont pas l'âge règlementaire de 15 ans pour le programme Emploi-été Canada.

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de personnel ayant l'âge requis est difficile et que les candidatures reçues sont très intéressantes, et que le candidat choisi a un bon potentiel.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche à titre de journalier horticole M. Antoine Jalbert, pour la saison estivale 2019, à raison de 35 heures semaines, pour une période de sept semaines, au taux du salaire minimum.

ADOPTÉE,

152-07-2019

5.5 - Résolution, renouvellement de notre adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour 2019-2020, le montant de la cotisation s'élève à 77.00$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point!

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

153-07-2019

7.1 - Résolution, contrat de fauchage des abords des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les travaux de moins de 25,000$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité veut procéder de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2 sur toute sa longueur, Rang Saint-Joseph sur toute sa longueur, rue Fournier, rue de la Fabrique, Route Edmond Blais et Rang 3. M. Éric Prévost procèdera au calcul du nombre de kilomètres à faucher;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2 sur toute sa longueur, Rang Saint-Joseph sur toute sa longueur, rue Fournier, rue de la Fabrique, route Edmond Blais et rang 3.

QUE le tout soit fait selon la liste qui sera préparée par M. Éric Prévost, inspecteur municipal.

QUE le contrat soit accordé de gré à gré avec un entrepreneur local, au meilleur prix.

QUE l'entrepreneur devra nous fournir une preuve d'assurance responsabilité avant de commencer les travaux, sinon le contrat pourra être donné à un autre entrepreneur;

ADOPTÉE,

154-07-2019

7.2 - Résolution, programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté une proposition de projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts PADF;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, c'est la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis qui en sera le maître d'œuvre;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage pour un minimum de cinq ans, à assurer l'entretien des équipements et des infrastructures mis en place par la réalisation du projet de « réfection du chemin coupe-feu de Saint-Camille-de-Lellis ».

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à participer financièrement pour 25% du coût du projet;

ADOPTÉE

155-07-2019

7.3 - Résolution, octroi du contrat de rénovation extérieure du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis recevra une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, pour la réfection extérieure de chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs (Mac Construction, Steve Côté Construction Inc. et Jean-Paul et Roger Bolduc Inc.) et que nous avons reçu une seule soumission dans le délai prescrit:

-Jean-Paul et Roger Bolduc Inc.: 34,773,83$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLUT À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de réfection extérieure du chalet des loisirs, à l'entrepreneur Jean-Paul et Roger Bolduc Inc. Le montant de la soumission est de: 34,773.83$ (taxes incluses);

QUE le tout est conditionnel à l'obtention de l'autorisation finale du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

156-07-2019

9.1 - Résolution, achat d'un afficheur de vitesse, radar régulier avec message

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par

le code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les achats en bas de cent mille dollars;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE: La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète de la compagnie Kalitec Inc., un afficheur de vitesse, radar régulier avec message et connexion USB pour alimentation 12V, connexion Bluetooth et statistiques de trafic double sens avec un support pour un afficheur et un ensemble de capteurs solaires, incluant le transport. Le coût d'achat: 3,730.00$ (taxes en sus);

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

157-07-2019

10.1 - Résolution, dossiers urbanisme, liste des immeubles dérogatoires

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise l'envoi des lettres pour tous les propriétaires apparaissant sur la liste des immeubles dérogatoires pour demander la correction de la situation dans le dossier d'urbanisme.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS ET CULTURE

158-07-2019

11.1 - Résolution, subvention pour le Festi-Quad

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2018 du Festi-Quad a connu un certain succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les administrateurs et administratrices de ladite corporation demandent à la municipalité une aide financière comme par les années passées pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2019) de 2500$ pour permettre à la Corporation Festi-Quad de payer les dépenses de la tenue de l'événement;

QUE la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent au 30 septembre de chaque année au conseil municipal, le rapport financier des activités;

QUE la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent au 31 décembre de chaque année au conseil municipal, le budget pour l'année suivante;

ADOPTÉE,

159-07-2019 **11.2 - Résolution, subvention pour les spectacles de musique**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à l'activité régionale les soirées découvertes musicales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a déjà prévu un montant de 2,300$ à son budget 2019 pour la tenue de cette activité, le tout en considérant le montant de 700$ de surplus de l'an passé pour un budget de 3000$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Activités Populaires Lellis Inc. s'occupe de montage financier et de trouver les musiciens et chanteurs pour les spectacles de musique durant tout l'été.

CONSIDÉRANT QUE cette activité est très populaire auprès des citoyens de Saint-Camille;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une première tranche de subvention de 2000$ aux Activités Populaires Lellis Inc. pour payer les cachets des musiciens et des chanteurs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

MONSIEUR JACQUES AUDET QUITTE LA SALLE ET S'ABSTIENT DE VOTER PAR CONFLIT D'INTÉRÊTS.

160-07-2019 **11.3 - Résolution, contribution financière pour la tenue des Jeux Intervillages des Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe financièrement à la tenue des Jeux Intervillages des Etchemins. Le montant de la contribution s'élève à 150.00$.

ADOPTÉE,

161-07-2019 **11.4 - Résolution, approbation du bilan de l'activité "Journée du temps des sucres", réservation du surplus**

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur de la journée du "Temps des sucres" était responsable de l'organisation de l'activité ainsi que de la confection du bilan financier;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a connu du vif succès, et que plus d'une centaine de participants ont apprécié cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur a déposé son bilan financier, et que la journée du "Temps des sucres" a généré un bénéfice de 1154,51$ ce qui aidera à assurer la pérennité de cette activité pour l'an prochain.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal réserve le montant 1154,51$ pour l'organisation de la journée du "Temps des sucres", édition 2020;

ADOPTÉE,

162-07-2019 **11.5 - Résolution, subvention pour la Fête du 125e, Les Activités Populaires Lellis Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut tenir les

fêtes du 125e en 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut octroyer au Comité Les Activités Populaires Lellis Inc. une subvention de 2000$ pour constituer une réserve pour l'organisation de ces fêtes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une subvention de deux mille dollars au comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." pour constituer une réserve pour l'organisation des Fêtes du 125e de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis en 2027;

QUE la subvention est conditionnelle à la tenue de l'activité du 125e, advenant que l'activité ne se réalise pas, l'argent devra être retourné à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

M. JACQUES AUDET QUITTE LA SALLE, ET S'ABSTIENT DE VOTER PAR CONFLIT D'INTÉRÊTS.

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

- **Voirie et travaux publics:** M. Marcel Bégin mentionne que dorénavant le cimetière sera entretenu par une compagnie privée "Mont Notre-Dame", et qu'il fait partie du comité de bénévoles qui s'en occupe.

- Incendie: M. Marcel Bégin mentionne que lors du conseil d'administration de la régie des incendies, il a été question des bornes sèches qui sont utilisées pour remplir des piscines, qu'une demande a été faite aux municipalités d'adopter une résolution interdisant l'utilisation des bornes sèches pour remplir les piscines. M. Bégin indique qu'à Saint-Camille cette résolution d'interdiction a déjà été adoptée il y a plusieurs années. Également, concernant le plan de sécurité civile des employés de la municipalité de Sainte-Justine et de la municipalité de Saint-Magloire seront payés à même la subvention pour mise en place du plan de sécurité civile qui devrait entrer en vigueur à la fin de l'année.

- Politique familiale et aînés: Mme Rachel Goupil mentionne qu'une première réunion s'est tenue en mai pour la révision de la politique familiale municipale, un bilan est à faire, une prochaine rencontre se tiendra à la mi-septembre.

-**Maisons Fleuries:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a fait l'achat de huit pots à fleurs qui seront ajoutés pour décorer le village. Cet achat a été approuvé lors de la réunion de travail et fait partie du budget de "Maisons Fleuries";

- Maire: Le Maire indique qu'il a assisté au comité administratif de la MRC des Etchemins, au conseil des maires, au comité de l'OBV fleuve Saint-Jean, à l'assemblée générale de la SADC, au comité de développement économique de la MRC des Etchemins, à la réunion du PGMR de la MRC de Bellechasse, à la réunion régulière du conseil municipal, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre URLS, subvention du programme PAFIL 2019-2020

Lecture est faite d'une lettre de confirmation que la Municipalité de Saint-Camille recevra pour 2019, une subvention de 2400$ pour les activités de loisirs pour l'ensemble des citoyens, la contribution financière de la municipalité sera de 600$, pour l'achat de 3000$ de matériel pour les activités de loisirs.

13.2 - Lettre de remerciements, école Arc-en-ciel pour les Olympiades

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de l'école Arc-en-ciel relativement à l'aide financière accordée pour l'organisation des Olympiades à l'école.

13.3 - Décision CPTAQ pour la station météo à Saint-Camille

Dépôt du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la CPTAQ pour la station météo à Saint-Camille.

13.4 - Lettre, demande de M. Paul Audet

Lecture est faite d'une demande de M. Paul Audet concernant les tuyaux d'égout pluvial qui sont à replacer. La directrice mentionne avoir discuté avec l'inspecteur municipal M. Éric Prévost qui va évaluer les travaux dans les meilleurs délais, et s'occupera d'effectuer les travaux pour corriger la situation dans les prochaines semaines.

13.5 - Lettre MMQ - importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

Lecture est faite d'une lettre de la MMQ relativement à l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, et de la vérification de la situation au début de 2020.

13.6 - Entente avec la SPA, alternatives

Lecture est faite de l'offre de la SPA de Beauce-Etchemins pour un contrat de service de contrôle animalier qui comprend tous les services indiqués à l'entente pour un prix de 1373,75$ par année, pour un contrat d'une durée de 2 ans.

L'autre option est un coût pour les services sur demande, voir la liste de prix, les tarifs pour les animaux.

Ce dossier est à revoir dans les prochaines semaines, après vérification des possibilités avec la SPA Beauce-Etchemins

13.7 - Attestation de formation, eaux usées, M. Éric Prévost

Copie du certificat de réussite de M. Éric Prévost, formation comme opérateur de la station de traitement des eaux usées.

13.8 - Réseau Biblio, rapport annuel

Dépôt du rapport annuel personnalisé 2018-2019.

13.9 - Lettre du MAMH

Lecture est faite d'une lettre du MAMH confirmant la contribution de la TECQ 2019-2023 pour un montant de 784,376$. Point d'information !

13.10 - Lettre WSP, départ de M. Jean-François Poirier, ingénieur

Lecture est faite d'une lettre de WSP indiquant le départ de M. Jean-François Poirier, ingénieur, il sera remplacé par M. Charles Jacques pour terminer le projet du 2e rang.

14 - VARIA

163-07-2019

14.1 - Motion de félicitations pour Mme Stéphanie Deblois

Les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et moi-même avons été très heureux d'apprendre votre nomination comme coordonnatrice à la formation professionnelle et des services aux entreprises, le 3 juillet dernier dans le journal "La Voix du Sud".

Monsieur Adélard Couture propose une motion de félicitations pour Mme Stéphanie Deblois pour ses nouvelles fonctions.

Nous vous souhaitons bon succès, et que vos nouvelles tâches seront des plus intéressantes et que vos réalisations vous donneront toute satisfaction.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l’assemblée à 21h35.

Adélard Couture, maire	Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE